

N°	Objet de l'arrêté	Date
12	STATIONNEMENT INTERDIT SUR RD 46 (ROUTE DE CHALON) – JEUDI 11 MARS 2021 – 10H/12H PARIS / NICE 2021	03/03/21

Le Maire de la Commune de JARDIN

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relatives aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411.8,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Considérant le passage du Paris / Nice 2021 sur la Commune de Jardin,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit sur la RD 46 (Route de Chalon), du Chemin de la Rente jusqu'à la Route de Jardin, direction des Côtes d'Arey, le jeudi 11 mars 2021 de 10h00 à 12h00.

ARTICLE 2 :

La signalisation nécessaire sera mise en place.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté :

- affiché en Mairie et sur place
- transmis à la Brigade de Gendarmerie

Monsieur le Maire, les adjoints, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le 3 mars 2021,



Evelyne ZIBOURA,
Maire de Jardin,